

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 11 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR
LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE - DEMANDE VISANT L'APPROBATION DES
CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTRAT D'ACHAT DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE CONCLU AVEC**

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE ET SON CARACTÈRE AVANTAGEUX

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0404, p. 5 (sous pli confidentiel);
 - (ii) Pièce B-0404, p. 5, notes de bas de page 4 à 8 (sous pli confidentiel);
 - (iii) Pièce B-0404, p. 7 et 8 (sous pli confidentiel);
 - (iv) [Site web de la Banque du Canada](#);
 - (v) Dossier R-4119-2020, pièce [B-0113](#), p. 27, Tableau 4;
 - (vi) Dossier R-4018-2017, Pièce [B-0218](#), Graphique 18.

Préambule :

(i) « *Le prix, tel que spécifié à la section Contract Price à la première page du document RNG Transaction Confirmation présenté à l'annexe 1, inclut deux composantes distinctes,*

En utilisant les hypothèses prévues dans la Cause tarifaire 2020-2021 (R-4119-2020), la valeur du GNR reçu s'établit

La formule d'établissement du prix est la suivante :

Le processus de nomination prévoit que le vendeur avisera Énergir, avant le début de chaque mois, des volumes qui seront livrés durant la période. Lors de la facturation à Énergir, le volet variable du prix d'achat indiquera

(ii) En notes de bas de page 4 à 8 :

«⁴ *Tel qu'entendu dans le Base Contract et publié par S&P Global Platts au point de livraison du GNR.*

⁵ *tel que présenté à la première page de l'annexe 2.*

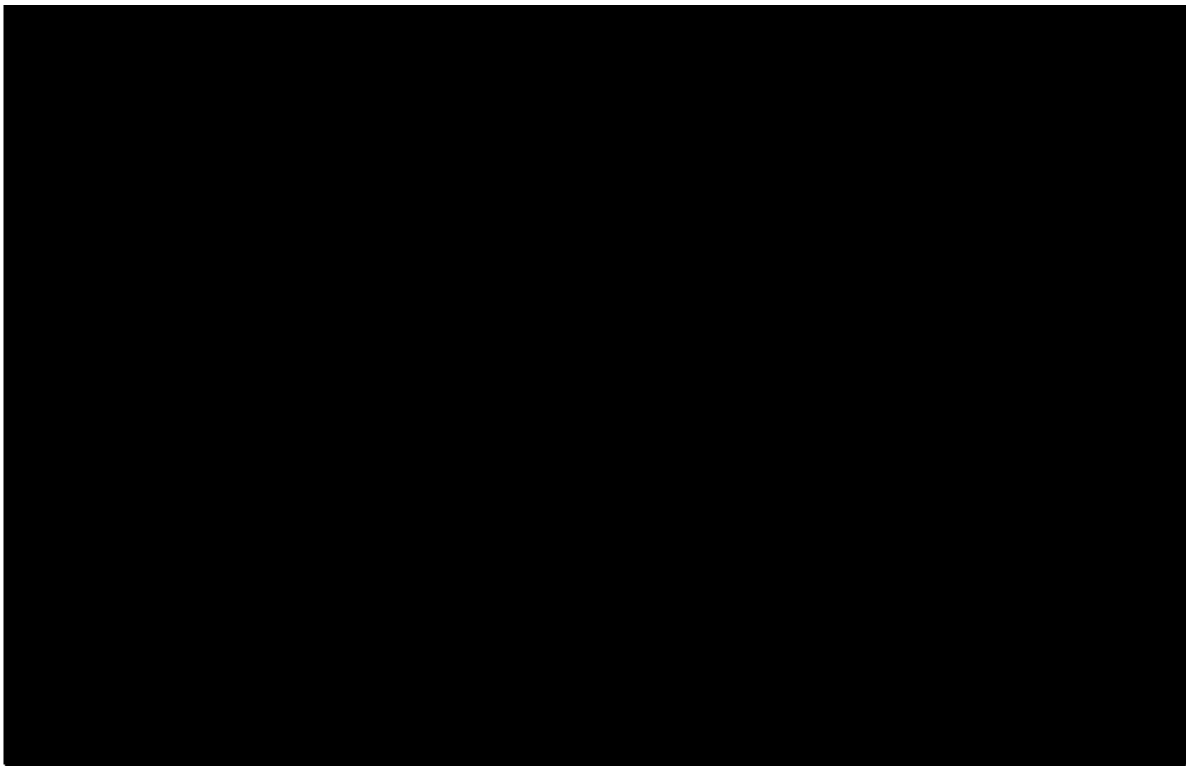
⁶

⁷

⁸

(iii) « Le contrat avec [REDACTED] a été inclus dans le calcul du tarif provisoire de GNR déposé le 15 juillet dernier. Comme le prix [REDACTED], en mettant à jour les hypothèses de prix et de volume livré, le tarif passerait de 13,71 \$/GJ (51,94 ¢/m³) à 13,63 \$/GJ (51,65 ¢/m³). Comme il s'agit d'une estimation du prix en fonction d'hypothèses pouvant varier, Énergir propose de ne pas mettre à jour son tarif provisoire pour l'année 2020-2021.

L'impact sur le coût moyen d'acquisition des volumes de GNR contractés est quant à lui présenté dans le tableau 1. En ajoutant le contrat [REDACTED] à la liste de contrats inclus dans le 1 % permis par la décision D-2020-057, le coût moyen passe de 13,79 \$/GJ [REDACTED]. Un tableau, respectant la forme du tableau de la pièce C-ACEFQ-0044, est déposé en annexe 2.

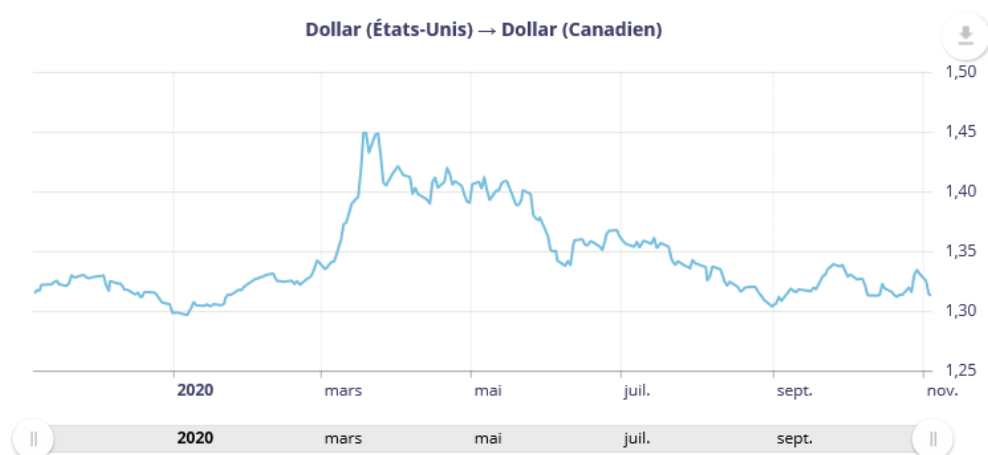


»

(iv) Selon l'outil de consultation des taux de change quotidiens USD/CAD du site internet de la Banque du Canada, pour la période du 5 novembre 2019 au 4 novembre 2020:

Dollar (États-Unis) (USD)

Dollar (États-Unis) (USD)		
Bas [Haut]	2020-01-06	1,2970 CAD [0,7710 USD]
Moyenne	2019-11-05 – 2020-11-04	1,3459 CAD [0,7435 USD]
Haut [Bas]	2020-03-18	1,4496 CAD [0,6898 USD]



(v) Dans le cadre du plan d'approvisionnement gazier déposé au dossier R-4119-2020, le taux d'inflation québécoise pour l'année 2020-2021 est de 1,79 %, tel qu'indiqué au tableau suivant :

Tableau 4
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES

Hypothèses économiques				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Croissance du PIB québécois	1,56 %	1,49 %	1,47 %	1,46 %
Taux d'inflation québécoise	1,79 %	1,74 %	1,88 %	1,99 %
Taux de change (\$US/\$CAN)	0,77	0,77	0,77	0,76

(vi) Énergir dépose un graphique qui présente un historique de prix « Futures » à Dawn publiés par TD Securities, à la date de disponibilité au 12 mars 2018. Depuis, le Distributeur indique qu'aucune tierce partie fournissant ces données n'accepte qu'elles soient déposées à la Régie, et ce, même sous pli confidentiel.

Demandes :

- 1.1 Considérant les référence (i) et (vi) et plus spécifiquement le fait que [REDACTED], veuillez confirmer que [REDACTED] par Énergir pour le GNR livré par ce fournisseur sera [REDACTED].

Réponse :

[REDACTED]

Le cas échéant, veuillez indiquer l'impact de cette situation [REDACTED].

Réponse :

[REDACTED]

- 1.2 Selon la référence (i), la Régie note que le prix du GNR découlant du contrat signé avec [REDACTED] comporte [REDACTED], particulièrement en ce qui concerne la [REDACTED] et le [REDACTED].

Selon les données quotidiennes en référence (iv), le taux de change CAD/USD pour la période du 5 novembre 2019 au 4 novembre 2020 se situe entre 1,297 et 1,4496. La Régie constate par ailleurs que [REDACTED] se situe dans la limite inférieure de la fourchette.

Veuillez indiquer si Énergir a évalué [REDACTED] associée au contrat signé avec [REDACTED]. Le cas échéant, veuillez déposer les résultats et les hypothèses considérées aux évaluations réalisées.

Réponse :

Étant donné les caractéristiques du contrat (volume faible et court terme), Énergir a évalué que le risque associé à cette variation était relativement faible et n'a pas jugé utile de procéder une analyse détaillée de la situation.

Si non, veuillez déposer une évaluation de prix en GNR [REDACTED] du contrat [REDACTED]

[REDACTED], à titre indicatif, en fonction des données [REDACTED].

Réponse :

Les données historiques utilisées sont les suivantes :

Dollar USD	Date	Taux
Bas		1,297
Moyenne	Nov 19-Nov 20	1,3459
Haut		1,4496

Scénario Bas

Producteurs	Volumes contractés (10 ⁶ m ³)	Prix du GNR 2020-2021 fonctionnalisé à Dawn (Scénario bas)	Prix du GNR 2020-2021 fonctionnalisé à Dawn (Scénario bas)
		(c/m ³)	(\$/GJ)
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Prix moyen sans [REDACTED]		[REDACTED]	[REDACTED]
Prix moyen avec [REDACTED]		[REDACTED]	[REDACTED]

Il est à noter que les cas « Haut » et « Bas » représentent des cas extrêmes, dans la mesure où le taux de change le plus défavorable coïnciderait [REDACTED].

- 1.3 En complément à votre réponse à la question précédente, veuillez indiquer si Énergir estime que l'établissement de prix du GNR en fonction de [REDACTED], tels que [REDACTED], marque une tendance dans l'évolution du marché du GNR. Veuillez élaborer.

Réponse :

Pour les approvisionnements hors-Québec, il est fréquent que la devise utilisée soit le dollar US. Cependant, [REDACTED] ne marque pas une tendance et est spécifique au contrat déposé.

- 1.4 Considérant les références (i) et (ii), veuillez préciser sur quelle base Énergir et son fournisseur ont déterminé la valeur de [REDACTED].

Réponse :

Ce montant a été fixé à la suite de négociations commerciales entre Énergir et [REDACTED].

APPARIEMENT ENTRE LES ACHATS ET LA DEMANDE

- Références :**
- (i) Pièce B-0404, p. 3 (sous pli confidentiel);
 - (ii) Pièce B-0404, p. 6 et 7 (sous pli confidentiel);
 - (iii) Pièce B-0404, p. 7 (sous pli confidentiel);
 - (iv) Pièce B-0404, Tableau 1, p. 8 (sous pli confidentiel);
 - (v) Pièce B-0404, p. 9 et 10 (sous pli confidentiel);
 - (vi) Pièce B-0404, Annexe 2 (sous pli confidentiel);
 - (vii) Décision [D-2020-145, par. 428 et 456](#);
 - (viii) [Conditions de service et Tarifs d'Énergir](#), au 1^{er} décembre 2019;
 - (ix) Pièce [A-0153](#), p. 103 à 104 ;
 - (x) Pièce [A-0153](#), p. 112 à 114.

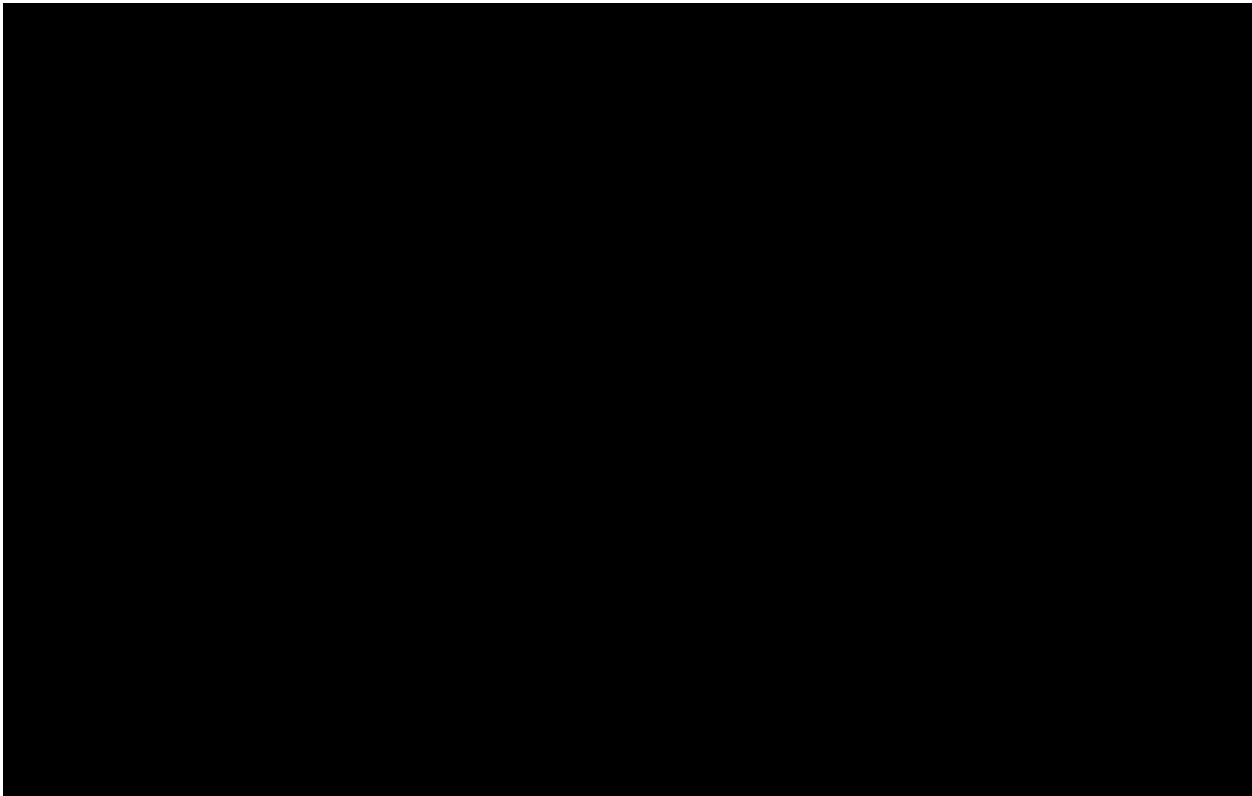
Préambule :

(i) « Dans cette présente preuve, Énergir soumet à la Régie, les caractéristiques du contrat signé le 23 octobre 2020 entre le distributeur et [REDACTED], un courtier important de GNR basé aux États-Unis, avec qui Énergir entretient une relation de confiance depuis quelques années. En effet, les volumes annuels contractés de [REDACTED] Mm³ pour ce contrat feraient en sorte que le volume total de GNR contracté dépasserait 1 % de la prévision du volume total de distribution en 2020-2021. À titre de rappel, la somme des volumes contractés via les contrats dont les conditions respectent la décision de l'étape B est égale à 59,3 Mm³. Cette somme passerait à [REDACTED] Mm³ avec l'ajout du contrat signé avec [REDACTED]. Point important toutefois, les volumes prévus à être réellement distribués durant la période couverte par le contrat avec [REDACTED] ne dépasseront pas le 1 % ». [notes omises et nous soulignons]

(ii) « Le contrat d'approvisionnement comprend une quantité contractualisée annuelle maximale (QCA) de [REDACTED] et inclut la possibilité pour chaque partie de mettre un terme au contrat unilatéralement à la fin du terme. Étant donné cette possibilité et le fait que le contrat soit de courte durée, Énergir n'a pas jugé nécessaire d'inclure un mécanisme d'ajustement de QCA. Advenant que les livraisons soient inférieures à un plancher de [REDACTED], Énergir peut exiger la livraison des volumes manquants de la part [REDACTED] au cours des douze mois suivant la fin du terme initial. En fonction de la demande réelle de la clientèle volontaire pour le GNR, Énergir aura l'occasion de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 12 mois, avec l'accord du producteur. » [nous soulignons]

(iii) « Le fonctionnement du contrat d'approvisionnement est tel que la contrepartie, [REDACTED], a déjà commencé à recevoir des livraisons et maintient un inventaire de GNR pour permettre une livraison constante et prévisible. Si un problème survient au niveau de la production du GNR au site, cet inventaire va permettre à Énergir, et à [REDACTED], d'anticiper cette baisse de production et de lisser l'impact sur les livraisons quotidiennes. »

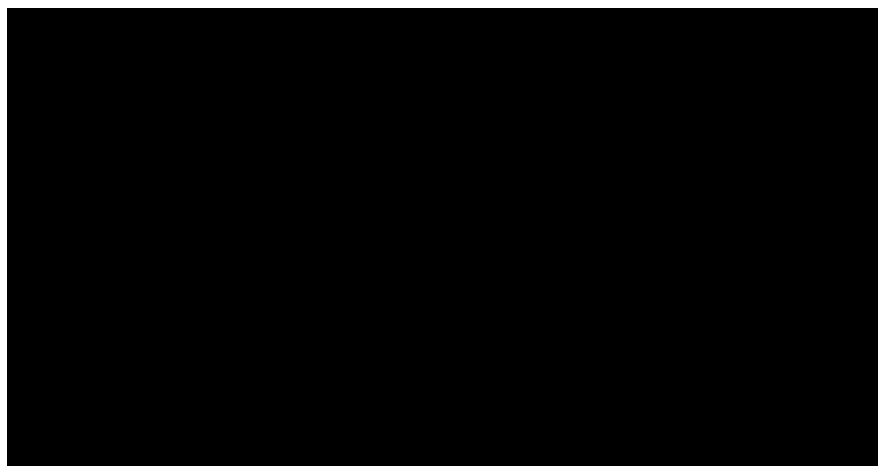
(iv) Au Tableau 1 :



(v) « L'état de la demande de la clientèle a été récemment déposé dans la section 5 de la preuve relative à l'Étape C (B-0383, Gaz Métro-2, Document 31). Énergir y fait état d'une liste d'attente à la hauteur de 744 clients pour un total de 64,8 Mm³ annuellement. Près de 100 % des clients sur la liste ont indiqué une date de début de consommation souhaitée qui est maintenant passée, ce qui résulte par des volumes qui pourraient être écoulés dès l'avis d'acceptation envoyé.

Le tableau 2 présente un aperçu des livraisons mensuelles des projets inclus dans le 1 % permis par la décision D-2020-057 et [REDACTED], ainsi que la demande mensuelle moyenne des clients sur la liste d'attente. Les volumes découlant du contrat court terme [REDACTED] permettrait de répondre plus rapidement à la demande des clients sur la liste d'attente en attendant l'entrée en service des autres contrats approuvés permettant de répondre à l'obligation de 1 %.

[...]



»

(vi) Énergir présente la liste des sources d'approvisionnement actuelles et potentielles de GNR.

(vii) À la décision D-2020-145 :

« [428] Le tableau suivant présente un sommaire des résultats en termes de volumes et revenus, considérant la mise à jour de la demande selon le scénario défavorable pour l'année 2020-2021. Les revenus sont obtenus en appliquant les tarifs dégroupés 2019-2020 à cette nouvelle demande.

TABLEAU 23
COMPARAISON DU SCÉNARIO DE BASE ET DU SCÉNARIO DÉFAVORABLE
SOMMAIRE DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2020-2021

Scénario de base	Scénario défavorable	Écart
<u>Service de distribution</u>		
Volumes		
6 196 080 10 ³ m ³	6 032 662 10 ³ m ³	-163 418 10 ³ m ³ (-2,64 %)
Revenus		
558 018 000 \$	549 567 000 \$	- 8 451 000 \$ (-1,51 %)
<u>Services de transport et d'équilibrage</u>		
Volumes		
6 186 730 10 ³ m ³	6 023 312 10 ³ m ³	-163 418 10 ³ m ³ (-2,71 %)
Revenus – Service de transport		
95 314 000 \$	93 167 000 \$	- 2 147 000 \$ (-2,25 %)
Revenus – Service d'équilibrage		
146 724 000 \$	143 457 000 \$	- 3 267 000 \$ (-2,23 %)

Source : Pkce B-0164, p. 13.

[...]

[456] [...] *la Régie retient le scénario défavorable aux fins d'établir l'ajustement tarifaire et les tarifs pour l'année 2020-2021.* »

(viii) L'article 1.3 des Conditions de service et Tarifs définit comme suit :

« *Client : Une personne physique ou morale, une société ou un organisme ayant conclu un contrat avec le distributeur.*

Point de livraison au client : L'endroit situé immédiatement après l'appareil de mesurage du distributeur et où celui-ci met le gaz naturel à la disposition du client.

Point de mesurage : Un appareil de mesurage, ou plus d'un appareil de mesurage si le distributeur juge à propos d'en utiliser plus d'un, mesurant le gaz naturel retiré par un même client et desservant un ou plusieurs édifices ou installations situés sur un même emplacement occupé par ce client ou mesurant le gaz naturel injecté par un client. »

(ix) « *Q. [81] Madame Dallaire, une précision, s'il vous plaît. Vous venez de parler de sept cents (700) clients. Juste pour me préciser, est-ce qu'on parle de comptes ou on parle de personnes ?*

Mme CAROLINE DALLAIRE :

R. On parle bien de comptes ici.

Q. [82] Donc, ça peut être quinze (15) personnes pour sept cents (700) comptes ?

R. Absolument. Là je n'ai pas le nombre de personnes exact là, mais vous avez raison. C'est moins de... moins de personnes, mais plusieurs comptes.

Q. [83] O.K. Puis quand on parle d'avoir plusieurs milliers de clients de plus, vous parlez de comptes ou de personnes ?

R. Je parlais toujours de comptes ici ou dans notre jargon d'installations donc. »

(x) « [...] *Madame Duhaime... c'est juste parce que vous êtes celle qui est avec les clients là. Juste pour qu'on... On parle toujours de la même situation, on parle de huit clients, mais ça veut dire combien de comptes ? Juste parce que là, on parlait tout le temps de huit personnes, mais peut-être que les huit personnes, c'est deux cents (200) comptes là, alors...*

Mme JOSÉE DUHAIME :

R. Euh... quand on parle de huit, c'est huit clients, dans ce cas-ci, mais c'est plus de comptes.

Mais je vais être honnête avec vous, Madame la Présidente, je n'ai pas le nombre total, mais c'est plus que huit. Je peux vous revenir avec ça, si vous le désirez.

Q. [95] Oui, ça serait apprécié. Alors, ça serait l'engagement numéro 3, de préciser le nombre de comptes qui sont attachés aux huit clients là.

[...]

Mme JOSÉE DUHAIME :

R. Donc, Madame la présidente, ça fait dix-neuf (19) 19 installations qui... pour les huit clients, merci. »

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que la somme de [REDACTED] de volumes contractés correspondent aux totaux des volumes de la référence (v), avec et sans le volume du contrat signé avec [REDACTED].

Réponse :

Énergir le confirme.

- 2.2 Veuillez préciser sur quelles bases, en référence (i), la somme des volumes contractés est égale à [REDACTED] pour les contrats dont les conditions respectent la décision de l'étape B.

Réponse :

Les projets contractés en respect de la décision de l'étape B sont les suivants:

- Saint-Hyacinthe
- Coop Agri-Énergie Warwick
- Hamilton
- EDL
- GIGME
- Petawawa

Conformément aux volumes associés à ces contrats et présentés dans le Tableau 1 de la référence (iv), la somme des engagements contractuels annuels pour ces projets s'établit à [REDACTED].

sont soumis aux *Conditions de service et Tarif* où le cas de livraisons insuffisantes de GNR est déjà prévu (article 11.1.3.5). À ce jour, Énergir n'a pas eu à utiliser cette clause.

Globalement, puisque Énergir a dû créer une liste d'attente, l'inventaire est donc insuffisant pour répondre aux besoins de la clientèle. Le contrat [REDACTED] permettra de réduire cet écart.

Veillez également élaborer quant au profil de livraison associé au contrat.

Réponse :

Les livraisons se feront sur une base quotidienne en fonction du volume injecté par le producteur. Le producteur n'est pas exposé à des enjeux de saisonnalité et rien ne laisse anticiper une variation du niveau quotidien livré.

- 2.5 Veuillez élaborer et le cas échéant, quantifier, le niveau d'inventaire maintenu [REDACTED], tel que mentionné à la référence (iv), destiné aux fins des livraisons auprès d'Énergir.

Réponse :

Le niveau d'inventaire exact n'est pas connu d'Énergir. De façon à faciliter la prévisibilité des livraisons, Énergir a inclus la notion de volume quotidien maximal au contrat.

- 2.6 Veuillez indiquer la date de collecte des données de la pièce B-0383, tel que référé à la référence (v), suivantes: l'état de la demande de la clientèle, en termes de volumes et notamment, la liste d'attente de clients.

Réponse :

L'état de la liste d'attente est en date du 30 septembre 2020.

- 2.7 Dans les notes sténographiques présentés aux références (ix) et (x), Énergir fait référence à des comptes.

Veillez préciser, selon les définitions prévues aux CST, à quoi fait référence la notion de «744 clients» mentionnée à la pièce B-0404 et B-0386 (plutôt que B-0383, tel qu'indiqué à la référence (v)).

Plus précisément, veuillez indiquer pour chacune des notions définies à la référence (viii), le nombre inscrit sur la liste d'attentes.

Pièce B-0404	Nombre de clients	Nombre de points de livraison au client	Nombre de point de mesurage
Nombre inscrits sur la liste d'attente			

Réponse :

Les définitions de « Client », « Point de livraison au client » et « Point de mesurage » se lisent comme suit dans les CST:

« CLIENT »

Une personne physique ou morale, une société ou un organisme ayant conclu un contrat avec le distributeur.

POINT DE LIVRAISON AU CLIENT

L'endroit situé immédiatement après l'appareil de mesurage du distributeur et où celui-ci met le gaz naturel à la disposition du client.

POINT DE MESURAGE

Un appareil de mesurage, ou plus d'un appareil de mesurage si le distributeur juge à propos d'en utiliser plus d'un, mesurant le gaz naturel retiré par un même client et desservant un ou plusieurs édifices ou installations situés sur un même emplacement occupé par ce client ou mesurant le gaz naturel injecté par un client. »

Ainsi :

- un seul client peut signer plusieurs contrats pour différents emplacements;
- un emplacement peut avoir plusieurs points de mesurage;
- chaque point de mesurage peut être composé d'un ou plusieurs appareils de mesurage;
- pour chaque appareil de mesurage est associé un point de livraison;

Une facture est émise pour chacun des « points de mesurage ». C'est ce à quoi réfère Énergir lorsqu'elle mentionne le nombre de 744.

La répartition demandée, selon les informations recueillies auprès des clients lors de la formulation de leurs demandes d'accès au GNR, est présentée au tableau ci-dessous. Il est

à noter que le nombre de points de livraison au client n'a pas été comptabilisé dans la liste d'attente.

Pièce B-0404	Nombre de clients	Nombre de points de livraison au client	Nombre de point de mesurage
Nombre inscrits sur la liste d'attente	22	N/A	744